

ARRETE
FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DU JURY DU CONCOURS DONNANT ACCES AU
GRADE DE CADRE TERRITORIAL DE SANTE PARAMEDICAL

SESSION 2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 Juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2016-336 du 21 mars 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux,
- Vu le décret n°2016-1038 du 26 juillet 2016 fixant les modalités d'organisation des concours d'accès au cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux et les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de cadre supérieur de santé,
- Vu l'arrêté du 17 novembre 2025 modifié le 10 mars 2026 fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B, C de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté portant ouverture du concours donnant accès au grade de Cadre territorial de santé paramédical en date du 25 novembre 2025,

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des membres du jury du concours donnant accès au grade de Cadre territorial de santé paramédical est établie comme suit :

COLLEGE DES ELUS LOCAUX :

Monsieur Christian BARTHEN, Adjoint au Maire de Lixing-lès-Saint-Avoid (57), Président du Jury,
Madame Marie-Laure WERBROUCK, Maire de Vélye (51).

COLLEGE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX :

Madame Muriel CLARENNE, Attachée principale, Directrice Générale des Services à Taissy (51), représentante de la CAP A du Centre de Gestion de la Marne (51),
Monsieur Fethi HADRAOUI, Cadre de santé, Directeur Résidence autonomie, au CCAS de la Ville de Lyon (69).

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES :

Madame Marie POISSONNIER, Cadre de santé, Chef de service Etablissements Personnes âgées au Centre Intercommunal d'Action Sociale Meuse Grand Sud (55),
Monsieur Bruno PETIT, Attaché territorial hors classe, Responsable d'Antenne, Centre National de la Fonction Publique Territoriale délégation Grand Est Nancy, Représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Article 2 : Madame Marie-Laure WERBROUCK assurera le remplacement du Président du jury dans le cas où celui-ci serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

Article 3 : Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un délai de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Marne,
- transmis aux Centres de Gestion parties au schéma interrégional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de Gestion de la région Grand Est et Bourgogne Franche Comté, et aux Centres Interdépartemental de Gestion de la Petite couronne et du Centre de Gestion de Seine et Marne.

Fait à Châlons en Champagne

Patrice VALENTIN

Signé électroniquement par : Le président

Date de signature : 01/04/2026

Qualité : Signature des PDF par le président

